

# COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT

---

Aérodrome D'ARCACHON - LA TESTE DE BUCH

Le 17 octobre 2018



## Ordre du jour

CCE AERODROME  
LFCH LE 17/10/2018



- Présentation de l'aérodrome.
- Bilan d'activité du trafic aérien 2017/2018.
- Charte de Qualité de l'Environnement.
- Point sur le renouvellement de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2015
- Questions diverses.

# Aérodrome Arcachon – la Teste de Buch

## Situation administrative

- Il figure sur la liste des aérodromes en catégorie D2 ouverts à la circulation aérienne publique.
- Il est affecté au ministère chargé de l'aviation civile pour les besoins des transports aériens et de l'aviation légère.

### Il fait l'objet :

- D'un avant projet de plan de masse approuvé le 30 septembre 1983.
- D'un plan de composition générale en date du 29 décembre 2000.
- D'un plan d'exposition au bruit en date du 18 juin 1986.
- D'un plan de servitude aéronautique de dégagement approuvé le 9 août 1988.
- D'un arrêté Préfectoral relatif aux mesures de police en date du 05 octobre 1977.  
Il a été affecté par arrêté ministériel en date du 10 mai 1966, à titre principal au secrétariat d'Etat au transport pour les besoins de l'aviation générale, à titre secondaire au ministère des armées pour les besoins de la gendarmerie nationale.
- Il dispose d'une convention avec l'Etat conclue le 14 octobre 2013 en application de l'article L.6321-3 du code des transports.

# Situation foncière

- L'aérodrome est situé sur un terrain de 103 hectares composé 43 parcelles dont la COBAS est le propriétaire.
- La surface totale de la zone réservée est de 79,9 hectares.
  
- 4 parcelles situées sur la commune de Gujan-Mestras, pour une surface nette de 13,36 ha.
- 35 parcelles situées sur la communes de La Teste de Buch, pour une surface nette de 66,54 ha.



Communauté d'agglomération  
du Bassin d'Arcachon Sud

2 allée d'Espagne, 33120 Arcachon, Tel. 05.56.22.8448

### Aérodrome de Villemarie

le 16 décembre 2010 | Echelle: 1/7500 ans | SIG Rowen/Ducano



Orthophotoplan; droits réservés SIBA





Communauté d'agglomération  
du Bassin d'Arcachon Sud

2 allée d'Espagne, 33120 Arcachon, Tel : 05.56.22.33.44

### Aérodrome de Villemarie

le 16 décembre 2010 | Echelle: 1/7500ème | S.G. Florent Ducano



Orthophotoplan: droits réservés SIBA

# Gestion de l'aérodrome

- LA COBAS est le gestionnaire de l'aérodrome, le titulaire de son homologation ainsi que de la certification pour la fourniture de l'information aéronautique AFIS.
- Le service d'information et d'alerte est ouvert 7 jours sur 7, et a enregistré 42 190 mouvements en 2017.
- Le personnel est composé d'un directeur d'aérodrome responsable du SMS, d'un responsable AFIS, de quatre agents afis, et d'un agent d'entretien.

# Ouvrages et installations

- 1 PISTE REVETUE DE 1400m X 20m dotée d'une aide lumineuse à l'approche au seuil 25 (seuil07 M.E.S 10/2018) et d'un balisage lumineux basse intensité à usage restreint.
- 1 PISTE NON REVETUE de 1180m X 80m.
- 17 BATIMENTS.
  - 1 Bâtiment accueil - vigie.
  - 8 Bâtiments à usage professionnel.
  - 4 Bâtiments à usage associatif.
  - 3 Bâtiments à usage Cobas.

# Usagers/Activités

## *Usagers basés*

- 3 Aéroclubs (vol moteur, formation, voltige, vol de découverte, BIA)
- 1 Club de planeurs (vol libre, formation, BIA)
- 1 Club de parachutisme (parachutisme sportif, formation)
- 1 Club d'aéromodélisme
- 1 Ecole privée de pilotage ULM (formation, vol de découverte)
- 1 Société de sauts en parachutes tandem (sauts récréatifs)
- 3 Sociétés ULM(vol de découverte)

## *Usagers non basés*

- 2 sociétés de transport en hélicoptères (transport, vol de découverte)

# Gestion des activités particulières

## 12 protocoles

### Désignation

- Vols courts en Hélicoptères (2)
- Parachutisme (2)
- Treuil Planeur (1)
- Aéromodélisme (1)
- Vol de nuit (1)
- Escadron EH Pyrénées (1)
- Gendarmerie CFAGN (1)
- Drones Gendarmerie (1)
- Drones DPS (1)

### Etat d'avancement

- Signés le 20/09/2018-25/07/2018
- Signés le 09/11/2016-16/11/2016
- Signé le 09/11/2016
- Signé le 31/07/2012
- Signé le 05/06/2008
- Signé le 22/08/2016
- Signé le 22/10/2013
- Signé le 30/06/2016
- Signé le 23/04/2016

# BILAN DE L'ACTIVITÉ

---

Année 2017

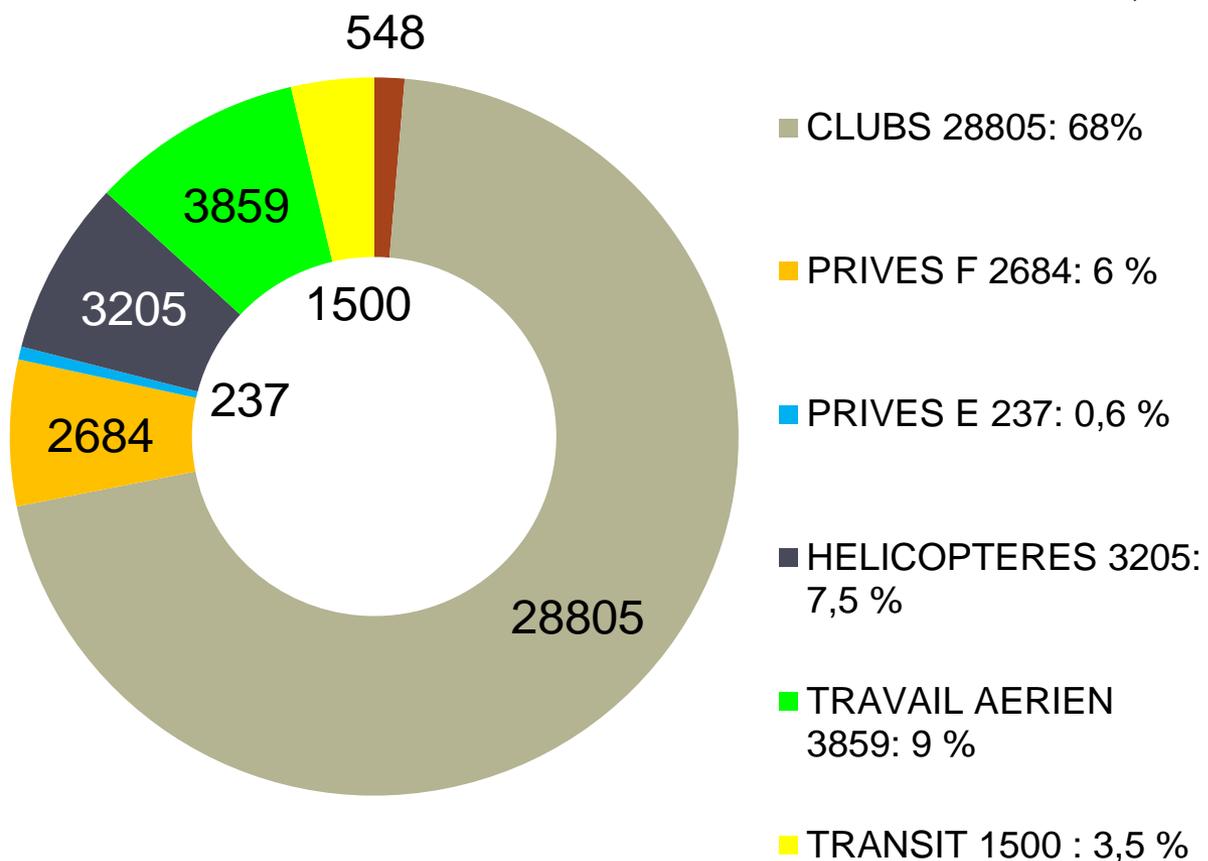


## REPARTITION DU TRAFIC 2017

L'utilisation de l'aérodrome par l'aviation de loisir est toujours la plus importante avec 68% des mouvements réalisés par les aéroclubs.

# Trafic au 31/12/2017

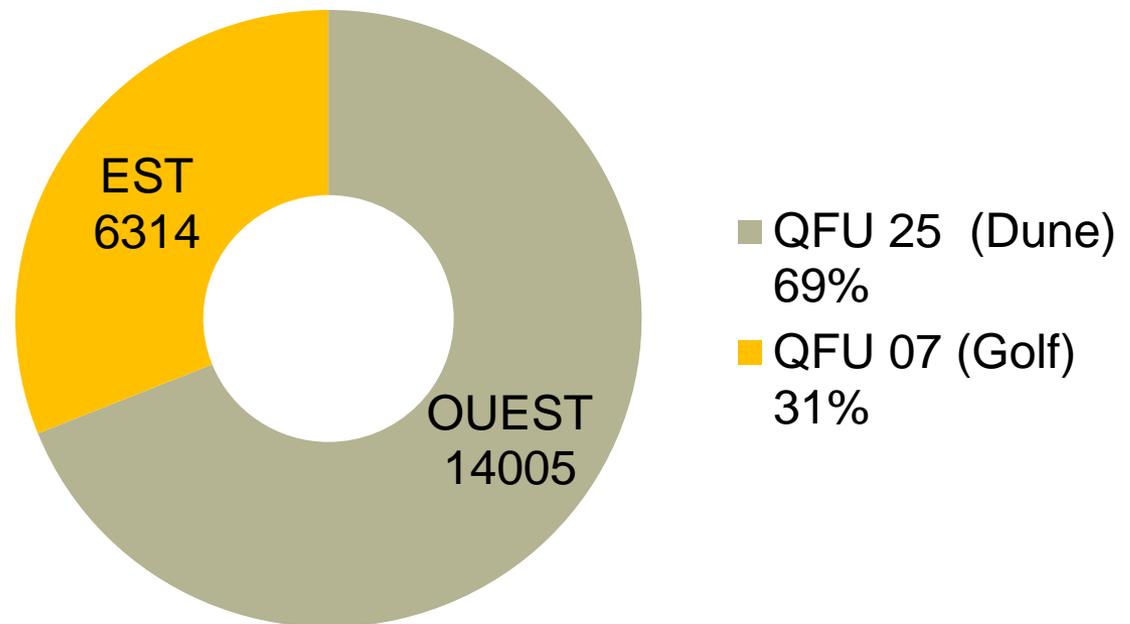
## 42190 MOUVEMENTS



## UTILISATION DES PISTES

En 2017, la proportion  
69 / 31 des QFU  
demeure la même que  
celle de 2016

## DECOLLAGES EST/OUEST



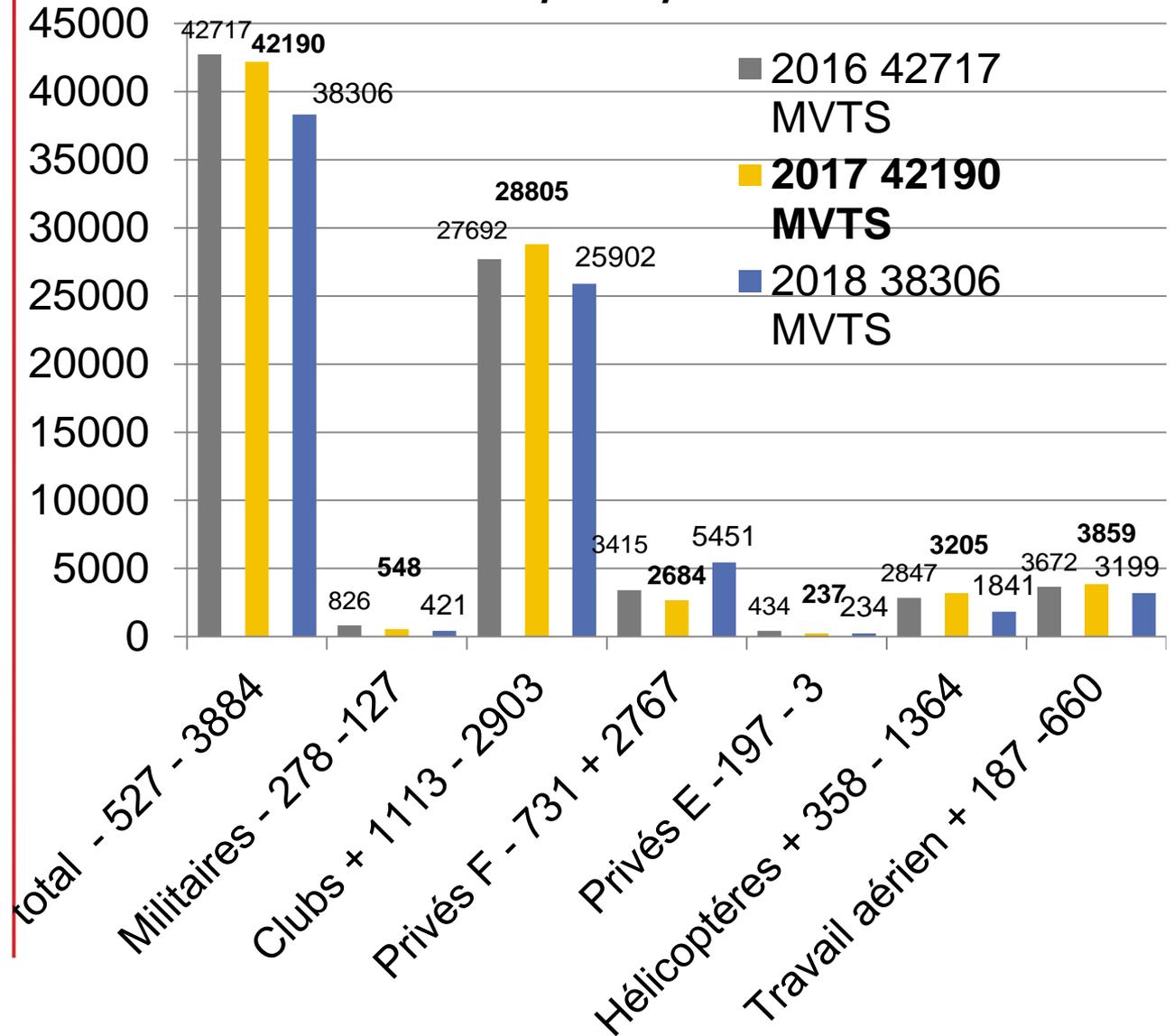
## TRAFIC AERIEN

Le trafic aérien de l'aérodrome en 2017 totalise 42 190 mouvements soit une baisse 1,25 % qui représente 527 mouvements de moins que l'année 2016

Au 30 septembre 2018 le trafic est de 38 306 mouvements soit une hausse de 11 % par rapport à la même période de 2017.

La prévision de trafic pour 2018 est estimée à 46 333 mouvements (+4143mvt)

### COMPARATIF EN NOMBRE DE MOUVEMENTS 2016/2017/2018



# ESPACE AÉRIEN

---

carte VAC / SUP-AIP



COBAS



Communauté d'Agglomération  
Bassin d'Arcachon Sud

## CARTE VAC 2017

- 1/ Agrandissement de la zone de survol à éviter.
- 2/ Positionnement du zoo plus visible.
- 3/ Matérialisation des trajectoires des départs.
- 4/ Nouveau point de report **N** pour les arrivées.
- 5/ Point **P** et trajectoire dédiés aux vols courts en hélicoptères.

APPROCHE A VUE  
Visual approach

Ouvert à la CAP  
Public air traffic

ARCACHON LA TESTE DE BUCH  
AD 2 LFCH APP 01

20 JUL 17



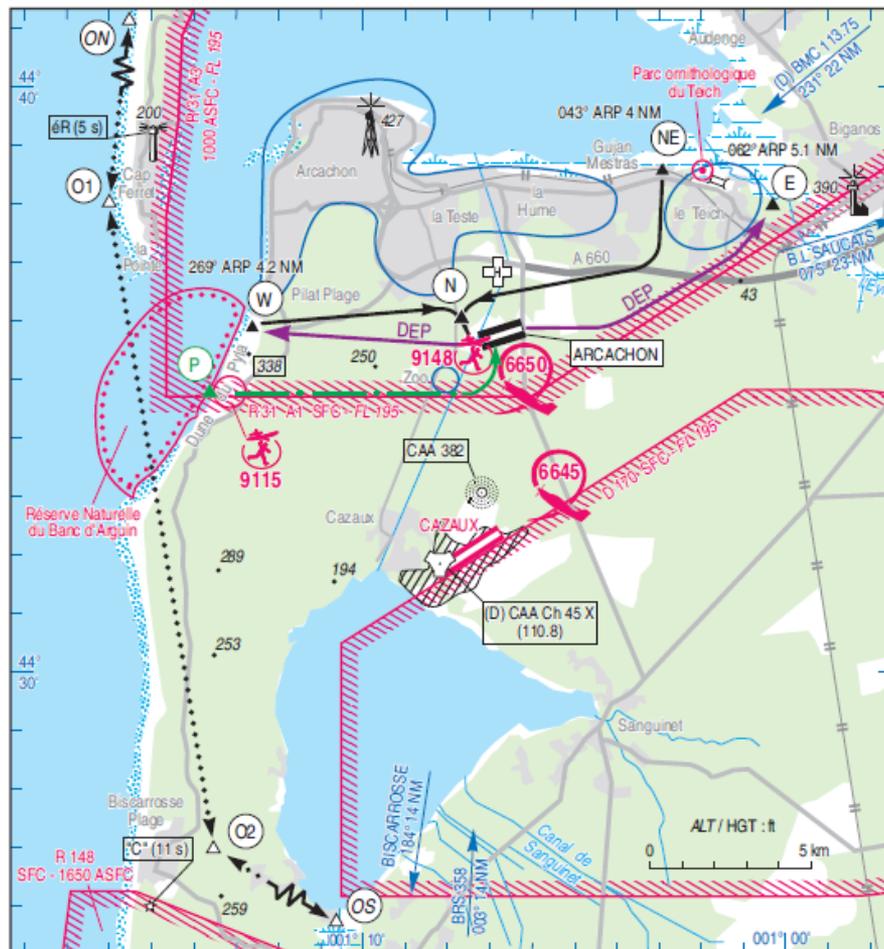
ALT AD : 52 (2 hPa)  
LAT : 44 35 49 N  
LONG : 001 06 50 W

LFCH  
VAR : 1° W (15)

APP : NIL

TWR : NIL

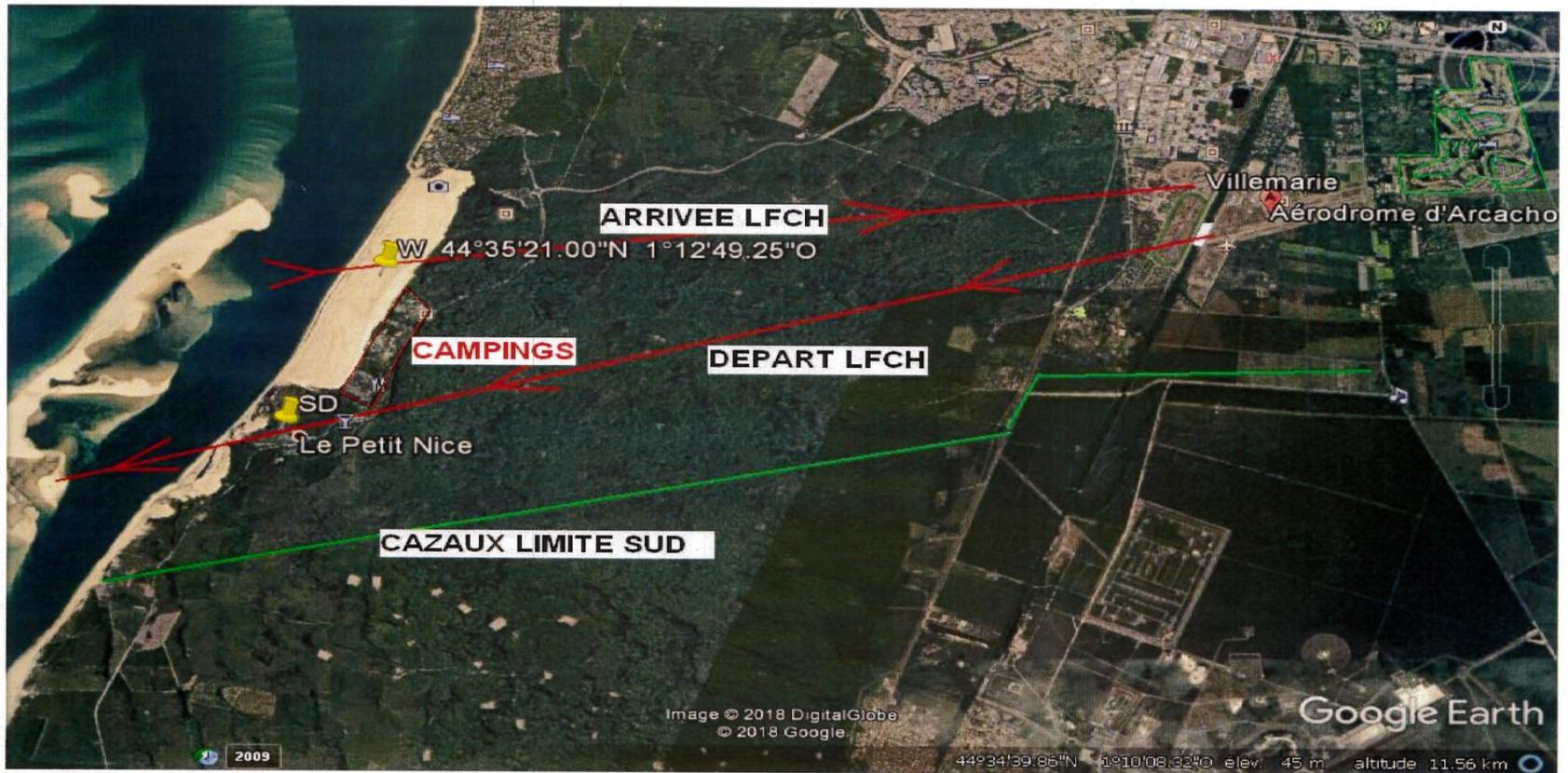
AFIS : 119.075. Absence ATS : A/A (119.075) FR seulement /only.



**P** ▲ —●— Voir / see TXT



# Entrée W- sortie SD



# CHARTRE DE QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT



# CQE

- En 2008 La CCE a décidé l'élaboration d'une Charte de Qualité de l'Environnement avec comme objectif :
- De favoriser le respect mutuel et le dialogue entre les usagers et les riverains de l'aérodrome .
- De Permettre l'élaboration :
  - d'engagements et de consignes.

La Charte est signée le 14/05/2009 pour une durée de 5 ans et a été renouvelée le 10/07/2014 pour la même durée.

# Les engagements des acteurs

- Les clubs et sociétés s'engagent à sensibiliser les pilotes sur l'importance de l'application des consignes de la Charte :
  - Ils intègrent le respect de la Charte dans leur règlement intérieur.
  - Ils privilégient l'achat d'appareils moins nuisants.
- Le gestionnaire informe les riverains des études sur les modifications de procédure, ou d'équipements d'aide à l'atterrissage.
- Les riverains soumettent à la CCE les doléances liées à l'irrespect de la charte.

# Consignes à respecter

- Tours de piste basse hauteur, voltige, prise d'altitude sur zones habitées : Eviter avant 9 h.
- QFU préférentiel : 25.
- Éviter le survol des habitations, respecter l'axe de décollage y compris altération de cap.
- Débuter le roulage en début de piste 07.
- Pour les largages de parachutistes et tractages de planeurs, éviter le survol des habitations.
- VFR de nuit décollages en 25, atterrissages en 07.
- Circuits spécifiques pour les hélicoptères.
- Altération de cap recommandée en décollage 07.
- Tours de piste à 500ft, seulement avec instructeur.
- Diffusion de la charte aux aéroclubs et aérodromes voisins.

# Suivi annuel de l'application des recommandations de la charte

- Suivi annuel de l'application des recommandations.
- Suivi des actions menées.

# Nature des appels

<b>Appels téléphoniques enregistrés en tour</b>		
<b>ANNEES</b>	<b>2017/ 2018</b>	
<b>Nature des appels</b>	<b>NOMBRE D'APPELS</b>	
<b>Voltige /survol des habitations</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
<b>Altération de cap (GOLF)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Arrivées N-E SURVOL GUJAN</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>SORTIE W ET PYLA</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>FINALE 25</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>FINALE 25 (HELICO)</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Parc ornithologique du Teich</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Réserve du Banc d'Arguin</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>zoo</b>		<b>1</b>
<b>Trafic annuel au 31/12/2017</b>	<b>42 190 mouvements</b>	<b>15</b>
<b>Trafic provisoire au 30/09/2018</b>	<b>38 306 mouvements</b>	<b>15</b>

# Niveau d'application des recommandations

par nombre d'appels sur 12

CONSIGNES				mis en place		Niveau d'application			
				oui	non	3 bon	6 moyen	9 mauvais	12 très mauvais
TOUR DE PISTE BASSE HAUTEUR AVANT 9 h				X		0			
QFU 25 PREFERENTIEL				X		0			
EVITER LE SURVOL DES HABITATIONS				X		3			
ROULAGE DEBUT DE PISTE 07				X		0			
LARGAGE /REMORQUAGE: EVITER LES HABITATIONS				X		2			
VFR NUIT DECOLLAGES 25 ATTERRISSAGES 07				X		0			
CIRCUIT HELICOPTERE				X		3			
ALTERATION DE CAP EN DECOLLAGE 07				X		3			
TOUR DE PISTE BASSE 500ft AVEC INSTRUCTEUR				X		1			
DIFFUSION DE LA CHARTE AUX AD VOISINS				X		0			

# Actions menées en 2017/2018

<b>ANNEE 2017/2018</b>			
<b>Atténuateurs 2016</b>	<b>DATE</b>	<b>Etat d'avancement</b>	<b>Observations</b>
CARTE VAC	01/07/2017	PUBLIEE	SUP AIP ZONE 1000 FT EN PLUS
APAPI	08/12/2016	MIS EN SERVICE SEUIL 25	INSTALLATION SEUIL 07 POUR 2018
BILAN DE VOISINAGE (AUAV)	2017	une réunion en 2017	DIALOGUE MAINTENU
protocole vols courts en hélicoptères	01/09/2016	Etablis et Signés septembre 2016	bien respectés reconduits pour 2018
POINT W	15/12/2017	NOTAM 02/01/2018	Jusqu'au 29/SEPTEMBRE 2018
Point SD	2017	SUP AIP ET NOTAM	Jusqu'au 27/03/2019

# Point sur le renouvellement de l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2015



# QUESTIONS DIVERSES

